

## SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **LUNDI 25 FEVRIER à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, GIONNET Jean-Paul, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, URIEN Samuel, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : ORHANT Brigitte, MAIGRET Cédric

Etaient absents : LIMA Chrystel, LOISEL Soraya

Date de convocation : 18 Février 2019

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 11

Madame Myriam Georgeault a été élue secrétaire.

### **2019-02-01 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Le compte administratif de l'exercice 2018 se présente comme suit :

#### Section Fonctionnement

	Prévisions budgétaires 2018	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	414 257 €	323 024,20 €	/	323 024,20 €
Recettes	414 257 €	493 745,82 €	/	493 745,82 €
Résultat de clôture 2018				<b>170 721,62 €</b>

#### Section d'Investissement

	Prévisions budgétaires 2018	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	465 523,16 €	345 746,63 €	4 736,79 €	350 483,42€
Recettes	465 523,16 €	277 824,91 €	/	277 824,91 €
Résultat de clôture 2018				<b>- 72 658,51 €</b>

Considérant que Denis Chevrollier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Myriam Georgeault, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal  
- ADOPTE le compte administratif « Commune » 2018 tel que présenté ci-dessus.

### **2019-02-02 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Le compte administratif de l'exercice 2018 se présente comme suit :

#### Section Exploitation

	Prévisions budgétaires 2018	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	166 475,16 €	20 970,82 €	/	20 970,82 €
Recettes	166 475,16 €	38 571,99 €	127 626,16 €	166 198,15 €
Résultat de clôture positif 2018				<b>145 227,33 €</b>

#### Section Investissement

	Prévisions budgétaires 2018	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
--	--------------------------------	--------------	--------------------------------	-------

Dépenses	139 470 €	10 438,80 €	/	10 438,80 €
Recettes	139 470 €	13 776 €	7 254 €	21 030 €
Résultat de clôture positif 2018				<b>10 591,20 €</b>

Considérant que Denis Chevrollier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Myriam Georgeault, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal  
- ADOPTE le compte administratif « Assainissement » 2018 tel que présenté ci-dessus.

#### **2019-02-03 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que l'ordonnateur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Le compte administratif de l'exercice 2018 se présente comme suit :

##### Section de Fonctionnement

	Prévisions budgétaires 2018	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	468 674,20 €	291 110,72 €	/	291 110,72 €
Recettes	468 674,20 €	400 433,85 €	84 245,52	484 679,37 €
Résultat de clôture positif 2018				<b>193 568,65 €</b>

##### Section d'Investissement

	Prévisions budgétaires 2018	Réalisations	Résultat exercice antérieur	Total
Dépenses	484 291,14 €	220 099,89 €	186 871,34 €	406 971,23 €
Recettes	484 291,14 €	286 871,34 €	/	286 871,34 €
Résultat de clôture négatif 2018				<b>120 099,89 €</b>

Considérant que Denis Chevrollier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Myriam Georgeault, adjointe au maire, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal  
- ADOPTE le compte administratif « Le Grand Champ » 2018 tel que présenté ci-dessus.

#### **2019-02-04 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018**

Après s'être fait présenter les différents budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal,  
- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le trésorier principal propres au budget « communal », au budget « assainissement », au budget « Lotissement Le Grand Champ » n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **2019-02-05 : VOTE SUBVENTIONS 2019**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote les subventions de fonctionnement suivantes :

- Etoile Saint Yves..... 492 €
- Torcé/Vergéal Football Club ..... 960 €
- Amicale des Retraités ..... 230 €
- Créa'activités ..... 110 €
- Association Communale de Chasse ..... 90 €

- Anciens Combattants AFN ..... 115 €
- Comité des Fêtes ..... 400 €
- Ass Léz'Arts de Torcé à Vergéal et Vice Versa ..... 1 000 €
- Judo Club du Pays de Vitré ..... 10 €
- Comice du Pays d'Argentré..... 160 €
- OGEC service Cantine/Garderie..... 5 000 €
- Amicale des Secouristes ..... 20 €/participant

**2019-02-06 : VOTE DE LA PARTICIPATION OBLIGATOIRE A L'ECOLE PRIVEE**

Le Maire expose :

Les établissements d'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association avec l'Etat bénéficient d'une participation financière municipale versée sous forme d'une contribution financière obligatoire par élève.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote la contribution forfaitaire obligatoire au profit de l'école privée Saint Aignan pour l'année 2019 selon le barème moyen départemental applicable à la rentrée 2018 :

- Coût moyen départemental du secteur public pour un élève en élémentaire : 375 €
- Coût moyen départemental du secteur public pour un élève en maternelle : 1 177 €

Effectif au 20 janvier 2019 : 96 élèves (56 élèves en élémentaire, 40 élèves en maternelle)

Coût moyen départemental	Nombre d'élèves	Total
375 €	56	21 000 €
1 177 €	40	47 080 €
<b>TOTAL</b>		<b>68 080 €</b>

**2019-02-07 : ADHESION AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VITRE**

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018\_115 du 6 juillet 2018 portant sur la révision des statuts de Vitré communauté et notamment la prise de compétence relative au réseau de lecture publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018\_155 du 21 septembre 2018 déclarant d'intérêt communautaire le centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire 2018\_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la Convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Considérant l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 validant le contenu de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique de Vitré Communauté ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, ci-jointe ;
- VALIDE l'adhésion de la commune de Vergéal au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté, à compter du 31 mars 2019 ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**2019-02-08 : CONTRATS ASSURANCE VILLASSUR ET VEHICULES**

Le Maire expose :

Un examen des contrats d'assurances en cours a été réalisé afin d'ajuster les garanties au contrat villassur, au camion et tracteurs. Ce réajustement fait apparaître une économie d'échelle annuelle de 668 € sur les contrats d'assurances Villassur (dommages aux biens), le véhicule Renault Master, le tracteur Massey Ferguson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer les nouveaux contrats d'assurances avec la caisse régionale d'assurance Groupama Loire Bretagne.

**2019-02-09 : DEVIS DIVERS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- VALIDE le devis de l'établissement GOUPIL de Vitré d'un montant de 5 460 € TTC pour la reprise de 15 concessions funéraires au cimetière communal, à payer en investissement sur le budget principal ;
- VALIDE l'achat de motifs lumineux de Noël chez Citylum pour 1 573,46 € TTC, de rouleaux de cordons lumière chez Balder pour 676,80 € TTC, à payer en investissement sur le budget principal.